

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 décembre 2016 à 18 heures 30

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine (*arrivée à 19 h 15*), COPPENS Jean-Marc, Adjoint

Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNEVAL Rémy, LECOINTRE Philippe, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé, LEVACHER Marianne, WILLIG William (*arrivé à 18 h 50*), DUBOS Claude, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, DISTANTE Raphaël, LUYPAERT Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle DUJARDIN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2016-12-12/69 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs permanents de la collectivité au 1^{er} janvier 2017.

Délibération n° 2016-12-12/70 : Mise à disposition de personnel communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition auprès du CCAS d'un agent communal à hauteur de 90 % du temps complet pour l'entretien des espaces verts de la Résidence les Camélias et le remboursement de sa rémunération et des charges afférentes.

Délibération n° 2016-12-12/71 : Contrats de travail aidés

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les recrutements dans le cadre des dispositifs « emploi d'avenir » et « contrat d'accompagnement dans l'emploi », et autorise Madame la Députée-Maire à signer les conventions et contrats à intervenir.

Délibération n° 2016-12-12/72 : Participation à la protection sociale des agents

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer, à compter du 1^{er} juillet 2017, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative de ses agents, dans le cadre d'une procédure dite de labellisation, et de verser une participation mensuelle de 5 € au prorata du temps de travail à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Délibération n° 2016-12-12/73 : Attribution d'une subvention à l'Association Le Vieux Saint Valery

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Le Vieux Saint Valery une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, d'un montant de 105.00 €.

Délibération n° 2016-12-12/74 : Saint Val' Acti Sports – Subventions 2016 et renouvellement pour 2017

Suite à l'opération Saint Val' Acti Sports initiée par la commune et conformément aux propositions formulées par la commission « Sports – Vie associative – Animation », le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- S.V. Football..... 230 €
- S.V. Handball 230 €
- Archers Valeriquais 230 €
- SV Gym & Danse 230 €
- Cercle Echiquéen 230 €
- C.N.V. (voile) 230 €
- Squale Club (pêche en mer) 77 €
- S.V. Randonnée (marche nordique) 77 €

Le conseil municipal décide de reconduire l'opération en 2017, un crédit de 2000 € sera prévu à cet effet.

Délibération n° 2016-12-12/75 : Convention d'objectifs avec le Stade Valeriquais Handball – Saison sportive 2016/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention 2016/2017 établie avec le Stade Valeriquais Handball et autorise Madame la Députée-Maire à la signer.

Délibération n° 2016-12-12/76 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Boule Valeriquaise

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'association la Boule Valeriquaise, dans le cadre de la célébration des 50 ans du club.

Délibération n° 2016-12-12/77 : Attribution d'une subvention au Cercle des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de l'Arrondissement de Dieppe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50.00 € au Cercle des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de l'Arrondissement de Dieppe.

Délibération n° 2016-12-12/78 : Achat d'un drapeau pour les Anciens Combattants – Demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement du drapeau « Afrique du Nord Saint Valery en Caux » des Anciens Combattants, et sollicite auprès du Département de Seine-Maritime et des partenaires institutionnels, toutes les subventions éligibles, au taux le plus élevé possible.

Délibération n° 2016-12-12/79 : Nomination de la plage

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de nommer la plage de Saint Valery en Caux : « Plage des Bains ».

Délibération n° 2016-12-12/80 : Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement et des fêtes foraines – Choix du délégataire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du délégataire et confie, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'exploitation des marchés d'approvisionnement et de fêtes foraines à M. Laurent GARNIER, dont le siège est situé à Héricourt en Caux.

Le conseil municipal autorise Madame la Députée-Maire à signer le contrat de délégation de service public et tout document y afférent.

Délibération n° 2016-12-12/81 : Election des conseillers communautaires de la commune de Saint Valery en Caux au sein du conseil communautaire de la Côte d'Albâtre suite à l'arrêté préfectoral du schéma de coopération intercommunale

Le conseil municipal a procédé au vote au scrutin secret et élu conseillers communautaires de la future Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, les conseillers suivants :

Liste « Réussir Saint-Valery avec Vous » :

- CHAUVEL Dominique
- POILVE Alain
- GROUT-LIMARE Christine
- SALLE Joël
- MARIE Françoise
- MOUQUET Hervé
- COPPENS Jean-Marc
- MORTELECQUE Justine
- DUJARDIN Isabelle
- FABAREZ Thierry

Liste « Un nouvel Elan pour Saint-Valery en Caux » :

- LUYPAERT Jean-Louis

Délibération n° 2016-12-12/82 : Restauration collective pour les accueils de loisirs – Convention de mise à disposition du service de restauration collective

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de mise à disposition du service de la restauration collective avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour assurer la restauration des enfants de accueils de loisirs de la CCCA, pour une année, renouvelable 3 fois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération n° 2016-12-12/83 : Restauration collective – Multi-accueil de Fontaine le Dun – Avenant à la convention de fourniture de repas du 10 mars 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n° 1 à la convention passée avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour la fourniture de repas à la nouvelle structure petite-enfance sise à Fontaine le Dun, aux mêmes conditions financières, à compter de janvier 2017.

Délibération n° 2016-12-12/84 : Admission en non-valeur

A la demande de Madame la Trésorière Municipale, le conseil municipal, à la majorité, accepte d'admettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 5 536.75 €, et adopte la Décision Modificative n° 03 permettant d'abonder les crédits.

Délibération n° 2016-12-12/85 : Décision Modificative n° 04

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 04, permettant d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes inscrites au Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016-12-12/86 : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2017 – Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2017, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la Ville.

Délibération n° 2016-12-12/87 : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2017 – Budget Annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2017, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services du Rayon Vert.

Délibération n° 2016-12-12/88 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche, accordées par Madame la Maire au titre de l'année 2017

Conformément à l'article L.3132-26 du Code du Travail, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne les dimanches concernés par la dérogation exceptionnelle au titre de l'année 2017 :

- Dimanche 17 décembre 2017,
- Dimanche 24 décembre 2017,
- Dimanche 31 décembre 2017

Délibération n° 2016-12-12/89 : Etablissement culturel « Le Rayon Vert » - Demandes de subventions auprès de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime et de la DRAC Normandie – Année 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Directeur de la DRAC Normandie, de Monsieur le Président de la Région Normandie et de Monsieur le Département de Seine-Maritime, une subvention la plus élevée possible permettant de favoriser la programmation du Rayon Vert, scène conventionnée par le Ministère de la Culture, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2016-12-12/90 : Etablissement culturel « le Rayon Vert » - Demande de garanties financières auprès de l'ONDA pour la saison du Rayon Vert 2016/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Députée-Maire à percevoir de l'ONDA les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces dossiers.

Délibération n° 2016-12-12/91 : Etablissement culturel « le Rayon Vert » - Demande de garanties financières auprès de l'ONDIA Normandie pour la saison du Rayon Vert 2016/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Députée-Maire à percevoir de l'ONDIA Normandie les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces dossiers.

Madame CHAUVEL, avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal, a retiré de l'ordre du jour la délibération relative au protocole transactionnel entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Ville de Saint Valery en Caux

Après quelques questions et informations diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 21 heures 30.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL